CSP Montoz (Corps des sapeurs pompiers Court / Sorvilier)

Convocation aux exercices 2017

- 1. Lundi 30 janvier 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Protection respiratoire
- 2. Lundi 13 février 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Officiers + Chefs de groupe avec CSP Moron & Le Cornet
- 3. Lundi 20 février 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Officiers + Chefs de groupe avec CSP Moron & Le Cornet
- 4. Lundi 06 mars 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Officiers + Chefs de groupe avec CSP Moron & Le Cornet
- 5. Lundi 13 mars 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Officiers + Chefs de groupe avec CSP Moron & Le Cornet
- 6. Lundi 24 avril 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction)
 Tout le corps
- 7. Lundi 15 mai 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction)
 Tout le corps
- 8. Lundi 29 mai 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction)
 Tout le corps
- 9. Lundi 19 juin 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Tout le corps
- 10. Lundi 03 juillet 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Tout le corps
- 11. Lundi 14 août 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Protection respiratoire
- 12. Lundi 21 août 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction)
 Tout le corps
- 13. Lundi 11 septembre 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction)
 Tout le corps
- 14. Lundi 25 septembre 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction)
 Tout le corps
- 15. Lundi 16 octobre 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction)
 Tout le corps
- 16. <u>Vendredi</u> 27 octobre 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction) Tout le corps
- 17. Lundi 13 novembre 2017, 19h00 (durée 2h d'instruction)
 Protection respiratoire avec CSP Moron & Le Cornet
- 18. <u>Samedi</u> 25 novembre 2017, 08h00 à 12h00 Machinistes, service d'hiver FTP + MP + agrégats

Container Feu Büren (durée ½ jour)

Protection respiratoire avec CSP Moron & Le Cornet

- > Samedi 1er avril 2017
- Samedi 21 octobre 2017

Remarques:

- 1. Toutes absences aux exercices et alarmes doivent être justifiées au plus tard 5 jours après l'exercice manqué par écrit à l'État-major du service du feu, Case postale 118, 2738 Court. Seront pris en considération que les cas de force majeure.
- 2. En cas d'alarme chaque sapeur se rendra au hangar du feu et restera à la disposition de son chef jusqu'au licenciement.

Lieu de rassemblement pour exercices et alarmes :

Hangar du feu, rue de la Valle 19, 2738 Court (téléphone 032 497 97 20)

Court, janvier 2017



